

imo potius terræ sanctæ, dum ibi præsentés fuerimus, apud Deum, et homines multum sibi favoris et honoris acquirant. Expedite autem negotium, ut illi quibus virtus Altissimi inspirabit venire vel mittere in subsidium memoratum, præparent se venturos vel missuros in rassagio instantis mensis Maii vel Aprilis. Ipsi autem qui parati esse non poterunt ad transmittendum in illo passagio, saltem in secundo sequenti passagio sancti Joannis transfretare procurent in subsidium memoratum. Acceleratione enim opus est, et mora dispendiosa videtur, juxta negotii

A qualitatem. Vos autem, prælati et alii Christi fideles, pro nobis ac memorato negotio terræ sanctæ specialiter orationum instantia interpellare velitis Altissimum, ac in locis vobis subjectis faciatis specialiter exorari, ut quod nostra peccata præpediunt, Divinæ suæ propitiationis annuente clementia, vestrarum aliorumque bonorum orationum suffragiis valeat.

Actum Acon, anno Domini 1200, quinquagesimo mense Augusto.

MONITUM IN SUBSEQUENTIA CARMINA.

(Edelestand DU MÉRIL, *Poésies ant. au XII^e siècle*, p. 408.)

L'enthousiasme produit par les Croisades inspira successivement un grand nombre de poésies populaires; nous avons cru devoir en ajouter quelques-unes, qui, quoique postérieures à la formation des nouvelles langues, nous ont paru offrir un véritable intérêt. Celle-ci se trouve dans les *Annales* de Roger of Hoveden, ap. Saville, *Rerum Anglicarum Scriptores*, p. 639. Elle fut composée vers 1188; l'auteur s'appelait Bertier ou Bertère, dont Symphorien Guyon fait, sans aucune raison à l'appui de son opinion, un conseiller du roi d'Angleterre, *Histoire d'Orléans*, p. 409.

I.
Chant des Croisés.
Juxta threnos Jeremiæ
Vere Sion lugent viæ,
Quod solemni non sit die
Qui sepulcrum visitet,
Vel casum resuscitet
Hujus prophetiæ.

Contra quod propheta scribit,
Quod de Sion lex exhibit,
Nunquam ibi lex peribit
Nec habebit vindicem,
Ubi Christus calicem
Passionis bibit.
Lignum crucis,
Signum ducis,
Sequitur exercitus;
Quod non cessit,
Sed præcessit,
In vi sancti Spiritus.

Ad portandum onus Tyri
Num deberent fortes viri
Suas vires experiri,
Qui certant quotidie
Laudibus militiæ
Gratis insigniri.

Sed ad pugnam congressuris
Est athletic opus duris
Non mollitis Epicuris
Non enim qui pluribus
Cutem curant sumptibus

B
Emunt Deum curis (1).
Lignum crucis,
Signum ducis,
Sequitur exercitus;
Quod non cessit,
Sed præcessit,
In vi sancti Spiritus.

Novi rursus Philistæi
Capta cruce, crucis rei
Receperunt arcam Dei,
Arcam novi fœderis,
Rem figuræ veteris
Post figuram rei.

Sed cum constat quod sint isti
Præcursores Antichristi,
Quibus Christus vult resisti :
Quid, qui non restiterit,
Respondere poterit
In adventu Christi?
Lignum crucis,
Signum ducis,
Sequitur exercitus;
Quod non cessit,
Sed præcessit,
In vi sancti Spiritus.

Crucis spretor crucem premit,
Ex qua fides pressa gemit :
In vindictam qui [l. quis] non fremit?
Quanti fidem æstimat,
Tanti crucem redimat,
Si quem crux redemit.

D

(1) *Precibus* ap. Saville; mais dans le reste de la pièce le dernier vers du couplet rime avec les trois premiers : *pressuris*, que propose l'*Histoire litté-*

raire, t. XV, p. 338, donne au vers une syllabe de plus qu'il ne doit avoir.

Quibus minus est argenti,
Si fideles sint inventi,
Pura fide sint contenti.
Satis est Dominicum
Corpus ad viaticum
Crucem defendenti.
Lignum crucis,
Signum ducis,
Sequitur exercitus;
Quod non cessi
Sed præcessit,
In vi sancti Spiritus.

Christus tradens se tortori;
Mutavit peccatori;
Si, peccator, non vis mori
Propter pro te mortuum,
Male solvis mutuam
Tuo Creatori.

Sane potest indignari,
Cui declinas inclinari;
Cum in crucis torculari,
Pro te factus hostia
Tibi tendit brachia
Nec vis amplexari.
Lignum crucis,
Signum ducis,
Sequitur exercitus;
Quod non cessit,

A

Sed præcessit,
In vi sancti Spiritus.
Cum attendas ad quid tendo,
Crucem tollas, et vovendo
Dicas : illi me commendo
Qui corpus et animam
Expendit in victimam
Pro me moriendo.
Lignum crucis,
Signum ducis,
Sequitur exercitus;
Quod non cessit,
Sed præcessit,
In vi sancti Spiritus.

B

II.

Chant des Pèlerins (2).

Audi nos, rex Christe;
Audi nos, Domine,
Et viam nostram dirige!
Deus, miserere;
Deus, miserere
Et viam nostram dirige (3) !
O trine et une,
Cunctis [l. cunctos] nos protege,
In hoc sancto itinere.
Ducem nobis præbe,
Angelum adhibe
Qui nos deducat ante te!

(2) Ms. B. de Clermont, n° 189 (xi^e siècle). Ces chants des pèlerins devaient être assez nombreux; car on lit dans la Vie du bienheureux Altmann, évêque de Padoue, qui mourut en 1091 : « Inter quos præcipui duo canonici exstiterunt, videlicet, Ezzo scholasticus, vir omni sapientia et scientia præditus, qui in eodem itinere cantilenam de miraculis Christi patria lingua nobiliter composuit; » dans Pezius, *Scriptores rerum Austriacarum*, t. I^{er}, p. 117. La relation du voyage de Jost Artus à la terre sainte en 1485, imprimée dans le *Curiositäten*, t. II, p. 405, 422, prouve qu'un usage si naturel existait encore à la fin du xv^e siècle. Elle nous apprend que les pèlerins chantaient en approchant de Venise :

*In Gotes Nansen varen wir
Und sind in disem Schiffehier.*

Et en arrivant dans la Palestine :

*Sed uns gegrüsst
Du heilges Lant
Wo unser Christ
Lein Leiden vant!*

Voyez aussi deux chants insérés par M. O. Wolf, dans son *Sammlung historischer volkslieder und Gedichte der Deutschen*, p. 2 et 5. Nous devons cette pièce, ainsi que la suivante, à l'inépuisable obligation de M. Champollion-Figeac, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale. La langue est trop évidemment corrompue pour que nous ayons cherché à la restituer partout. Nos corrections ne portent que sur les fautes qui nous ont semblé provenir du copiste. C'est une prière que l'on chantait avant le repas, sans doute dans un monastère :

*Dicamus primum versiculum
De [l. ad] Deum Patrem et Filium,
Ille [l. ut] nobis præstet auxilium
In istum nostrum convivium,
Ut non incurrat periculum.*

C

*Non hic resurgat causatio
Nec ulla mala detractio;
Læti fluamus ad prandium
De puro corde et animo;
De nobis gaudeant angeli:
Hæc sonat [l. hic sonent] verba pacifica,
Dulcia, bona melli fluat [l. melli fluant].
Si vultis aliquod dicere
Scriptura sancta hiero sonet [l. hic resonet],
Ut omnis homo ædificet!
Domine Deus omnipotens,
Conserva nostrum pontificem
Ut semper agat quod rectum est,
Cum [l. ut] sacerdotes lætificet
Et suum populum prædicet
Curamque gerat in pauperem
Viduas omnesque adjuvet
Orphanos; omnibus pater sit
Et captivorum redemptio
Regnum acquirat perpetuum
Rogemus Dominum.....
Ut vitam donet pontifici,
Istius mundi per spatium,
Ut renovetur ut aquila
Et in æternum lætabitur [l. perpetuum læta-
[tur!*

D

*Domine Jesu Christe dulcissime,
Attingat illi [l. illud] quod dictum est,
In istis septem versiculis,
Et captivorum redemptio
Regnum acquirat hoc [l. in] sæculum!
Gloria Patri et Filio
Una cum sancto Spiritu:
Ille qui vivit et regnat [l. ille] nos
Perducat ad vitam perpetuam [l. æternam].
[Amen.]*

(3) Ce couplet était répété après tous les autres, étant sans doute chanté en chœur.

Her nostrum rege,
 Ab hoste defende
 Et ad patriam reduce
 Dexteram extende,
 Sinistram submove,
 Ab adversis nos defende!

A

Tu, formator bone,
 Jube nos vivere
 In regno tuo [*l. regni tui*] lumine!
 Gloriam [*l. gloria*] æterne
 Maneat cum Patre
 In sæculorum sæcula [*l. tempore*]. Amen.

ANNO DOMINI MC

RADULPHUS ARDENS

NOTITIA

(*Histoire littéraire de la France*, tom. VIII, p. 254)

Raoul, à qui la vivacité de son esprit et l'ardeur de son zèle semblent avoir fait donner le surnom d'*Ardent*, naquit au diocèse de Poitiers quelques années avant le milieu du XI^e siècle. L'éditeur de ses écrits assigne pour le lieu précis de sa naissance le village de Beaulieu dans le voisinage de Bressuire, aujourd'hui du diocèse de La Rochelle. Nous ignorons quelle était sa famille, qu'on dit cependant avoir été illustre et noble. On ne nous apprend point non plus à quelle école il fut instruit, quoique la présomption soit en faveur de celle de la cathédrale de Poitiers. Elle était alors florissante, et sa réputation y attirait des étudiants de fort loin (*Hist. lit. de la Fr. t. VII, p. 50*).

En quelque lieu au reste que Raoul eût étudié, il réussit au delà de ce qu'on faisait ordinairement en son temps. C'est ce qu'annoncent les productions de sa plume. On y voit qu'il possédait les poètes, les philosophes, l'histoire sacrée et profane, la science canonique, et que l'Écriture sainte lui était familière. On y découvre aussi qu'il avait quelque connaissance du grec et de l'hébreu. Pour le latin, il le parlait et l'écrivait avec autant de pureté que de délicatesse. Son style est clair, aisé et coulant, et en même temps serré, nerveux et énergique. A tous ces avantages on veut qu'il réunit encore le titre de docteur en théologie, dont il aurait été décoré avant l'âge de trente ans. Mais les degrés académiques, nommément celui de docteur, ne furent établis que longtemps après lui, comme nous l'avons montré autre part.

Raoul était revêtu du sacerdoce, et se mit lui-même au nombre de ceux qui avaient le pouvoir de lier et de délier (*vide col. 000*), ce qu'il ne faisait qu'avec une sage précaution, qu'il prescrit aux autres. En parlant de ceux qui étaient chargés du soin de l'instruction des fidèles, il donne clairement à entendre qu'on lui avait confié la conduite d'une portion du troupeau de Jésus-Christ (*col. 000*), apparemment en qualité de curé de quelque paroisse, comme il est marqué dans le petit abrégé de sa vie en tête de son œuvre. On doit croire qu'il n'a point écrit autrement qu'il a pensé; et en conséquence on se persuadera qu'il n'était point un de ces pasteurs mercenaires et timides contre lesquels il s'élève avec beaucoup de force et un zèle tout de feu (*vide col. 000*). Il ne pouvait guère mieux marquer son indignation contre cette sorte de conducteurs des âmes, qu'il dit avoir été fort communs en son temps, ni faire mieux voir combien il était éloigné de les imiter.

On s'aperçoit aisément au contraire, en lisant le beau détail des caractères du bon pasteur, qu'il a réussi à se peindre lui-même dans ce touchant tableau. Au reste, qu'il fût réellement tel, il n'en faut point d'autre preuve que le recueil d'homélies qu'on a de lui. En attendant que nous les fassions connaître pour ce qu'elles sont, nous dirons qu'elles annoncent le soin assidu qu'il avait de rompre à son peuple le pain de la parole, non-seulement tous les dimanches, mais encore toutes les fêtes de l'année, et son attention à l'instruire de tous les points de la religion chrétienne. Elles annoncent de plus que leur auteur réunissait en sa personne les trois principaux talents qu'il demandait en un prédicateur : le don de la parole, un fonds de science suffisant pour soutenir le saint ministère, et une force convenable d'esprit pour reprendre les vices des grands. Les vives sorties qu'il fait sur les mauvais pasteurs et sur les faux savants qui ne faisaient usage de leurs connaissances que par des motifs d'ostentation et de vanité; enfin sur les évêques mêmes, dont il ne dissimule ni le faste ni les autres vices, tout cela fait bien voir que Raoul n'épargnait personne, lorsqu'il s'agissait des intérêts de Dieu et du salut du prochain.

Sa sollicitude ne se bornait pas seulement à l'instruction, elle allait encore à établir le bon ordre et la bienséance dans l'Église, lorsque les fidèles s'y assemblaient pour l'office divin; et ce trait doit faire juger des autres plus importants. Raoul voulait qu'ils s'y plaçassent de telle manière que le clergé seul occuperait le chœur et le sanctuaire; qu'ensuite se placeraient les hommes laïques, le seigneur de la paroisse à leur tête, et que les femmes prendraient leurs places après les hommes.

Un pasteur de ce mérite ne pouvait manquer de devenir célèbre. L'éclat de sa réputation étant venu jusqu'à Guillaume IX (1), comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, ce prince l'appela à sa cour. Ce ne fut pas apparemment par le motif de profiter de ses instructions et de corriger ses mœurs. On ne sait que trop

(1) On lit dans le petit abrégé de la vie de notre orateur placé en tête de ses homélies, *Guillaume IV*, ce